Sécurité publique
Services d'inspection technique

DEMANDE DE PERMIS D'INSTALLATION DE PLOMBERIE

N° du site		N° du permis		N° du plan	

Emplacement de la propriété			N° de NID XXXXXXXX			Propriétaire	John Smith				
N° municipal	123	Rue/Route	rue de l'eglise			N° municipal	123	Rue/Route	Main Street		
Municipalité	Saint Basile		Code postal	XXX-XXX		Municipalité	Edmundston			Prov.	NB
Lotissement, endroit		N° du Poteau		N° du lot		Code postal	XXX-XXX	Téléphone	(XXX) XXX-XXXX		

Nom du bâtiment		Utilisation du bâtiment	Residentielle

Propriétaire du bâtiment (si différent du propriétaire)				Occupant (si différent du propriétaire ou du propriétaire du bâtiment)			
N° municipal		Rue/Route		N° municipal		Rue/Route	
Municipalité		Prov.		Municipalité		Prov.	
Code postal		Téléphone		Code postal		Téléphone	

Nom de l'occupant		Utilisation par l'occupant		Étage/pièce	

Type de permis	☒ Permis de plomberie ordinaire	☐ Permis de plomberie à l'intention des propriétaires

Entrepreneur	ABC Plomberie	N° de licence	12345	Plombier responsable	John Doe	N° de licence	12345

Réseau de distribution d'eau			
☐ Nouveau ☒ Existant	☒ Public ☐ Privé	Diamètre des canalisations de distribution d'eau	

Évacuation, eaux usées, ventilation				
☒ Égout public ☐ Fosse septique	Indiquer la taille : de la colonne de renvoi	3"	du collecteur principal	4"

Protection contre le refoulement des eaux d'égout

Appareils sanitaires situés sous le rez de chaussé ☒ Oui ☐ Non

Clapet antirefoulement installé ☒ branchement ☐ collecteur principal

Nombre de dispositifs antirefoulement

À deux clapets de retenue **1** À pression réduite _____

Brise-vide à pression _____

Renseignements complets sur les appareils et les dispositifs

REMARQUE : Tous les appareils de plomberie pour le bâtiment doivent être inscrits sur le permis de plomberie initial (p. ex. : Si l'entrepreneur A s'occupe de la plomberie souterraine, l'entrepreneur B doit inclure tous les appareils de plomberie sur le permis).

Appareils et dispositifs	N°	Droits
Adoucisseur d'eau		
Avaloirs de sol		
Avaloirs de toit		
Bacs à laver		
Baignoires	1	20.00
Boîtes à graisse		
Chauffe-eau		
Dispositifs antiref oulement testables	1	20.00
Douches	1	20.00
Éjecteurs/pompes d'égout		
Éviers de cuisine		
Fontaines		
Lavabos	1	20.00
Laves-vaisselles		
Machines à laver le linge	1	20.00
Robinets d'arrosage,de typenongelant		
Séparateur d'huile		
Toilettes	1	20.00
Urinoirs		
Autre		
Droits de permis		50.00
Coût total du permis		170.00 $

LES RÈGLEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SUIVANTS S'APPLIQUENT AUX PERMIS DÉLIVRÉS AUX PROPRIÉTAIRES

1. Les travaux de plomberie doivent être effectués par le propriétaire-occupant de l'habitation unifamiliale lui-même, par ses propres moyens. **Les candidats doivent réussir un examen de 100 questions.**
2. Si une installation de plomberie n'est pas approuvée après l'inspection, le propriétaire doit apporter les modifications ou effectuer les changements nécessaires pour que l'installation soit conforme au Code national de la plomberie du Canada.

Les demandes sont traitées aux centres de SNB à Bathurst, Campbellton, Edmundston, Fredericton, Miramichi, Moncton, Saint John et Woodstock

---

Mode de paiement : **(PLU 784012)**

Permis de propriétaire : 225 $ **Appareils : 20 $ chacun**
Permis d'entrepreneur : 50 $ **Avaloirs de toit : 30 $ chacun**

Si le paiement est fait en personne à SNB

Modes de paiement acceptés : argent comptant, chèque, mandat, carte de débit, virement électronique de fonds ou carte de crédit (Visa, MasterCard, AMEX)

Pour payer par la poste

Chèque ou mandat à l'ordre du ministre des Finances

Sécurité publique
Services s'inspection technique
Case Postale 6000
Fredericton (N.-B.) E3B 5H1

Envoyez les demandes au bureau de SNB **par télécopieur** au 506-462-2013.

Pour toute demande information, composez le 1-888-659-3222

06/16

Remarques	
Signature de l'entrepreneur ou du propriétaire	Date